

## COMMUNE DE WEMMEL

### Conseil communal Jeudi 14 septembre 2017

## Décisions

Application de l'article 252 du décret communal.

**Présents:** **Raf De Visscher**, président; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre; **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, échevins; **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Jeannine Sarels**, **Alain Stubbe**, **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Marc De Grootte**, **Alba Morganti**, conseillers; **Katrien De Taeye**, secrétaire communale;

**Excusés:** **Vincent Jonckheere**, échevin; **Christian Andries**, **Veerle Haemers**, **Michèle Laemont**, **Eugène Verbist**, conseillers;

**Absents:** **Bernard Hoebanckx**, conseiller;

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

### SÉANCE PUBLIQUE

1. Notules du Conseil communal du 22/06/2017. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Thierry Mombeek).
2. Compte annuel 2016. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
3. Modification budgétaire n° 2 2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Achat de vêtements de travail – approbation du cahier des charges et des modalités d'attribution. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
5. Rue Remeker – approbation des coûts supplémentaires. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Modification de l'alignement de la rue Guyot – détermination provisoire de l'alignement (plan du 22/5/2017 – adapté le 1/9/2017). Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
7. Modification du règlement de roulage complémentaire – mise en place d'une limitation de vitesse de 30 km/h – Obberg – fin de la rue. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Modification du règlement de roulage complémentaire – marquage hachuré dans la rue J. Bogemans jusqu'à l'avenue P.J. Charlotte. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
9. Modification du règlement de roulage complémentaire – emplacements de parking réservés aux véhicules personnels avenue Princesse J. Charlotte et De Hene. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
10. Prise en connaissance de la décision du département des routes et de la circulation du Brabant flamand (AWV) – Modification du règlement de roulage complémentaire – modification du marquage routier du R0 de Bruxelles – sortie 8 Wemmel (ring extérieur). Ce point est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Thierry Mombeek).

11. Modification du règlement de roulage complémentaire: sens unique pour vélos rue Is. Meyskens. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
12. Règlement de rétribution pour la garderie scolaire et durant les vacances. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Roberto Galluccio).
13. Cas des routes – demande de lotissement en 3 parcelles – LOTEX b.v.b.a. – Bosch 144+, section A, n° 297H, 302A & 303C partage. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
14. Détermination du registre des plans. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
15. Subventions du Woonbeleidsproject Noord: approbation. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 1 contre (Roger Mertens).
16. Cadre du contrôle interne. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
17. Intradura: extension de la collecte des déchets d'emballage plastiques – approbation du procès-verbal du Conseil de Gestion du 22/06/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
18. Dossier IWVB: poursuite des négociations pour l'adhésion à un autre opérateur (TMVW) pour la distribution de l'eau et l'épuration des eaux. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

### **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

#### **Thierry Mombeek**

Propose dans le cadre du point 10 'Prise en connaissance de la décision du département des routes et de la circulation du Brabant flamand (AWV) – Modification du règlement de roulage complémentaire – modification du marquage routier du R0 de Bruxelles – sortie 8 Wemmel (ring extérieur)' la suggestion suivante afin de fluidifier le trafic:

1. rétrécir la berme centrale sur le pont du R0 de manière à prolonger la bande de présélection destinée aux véhicules provenant de Bruxelles qui veulent emprunter le ring extérieur (en direction de Charleroi).
  2. élargir la bretelle d'accès du ring extérieur (en direction de Charleroi) de manière à ce que les véhicules en provenance de Bruxelles et de Wemmel puissent emprunter la bretelle ensemble.
- L'échevin Carpriau répond que la proposition sera actée dans le compte rendu de la réunion. Les spécialistes des routes mènent cependant en ce moment des négociations au sujet de l'élargissement du ring. La commune de Wemmel ne peut pas procéder à des adaptations de son propre chef.

#### **Jacqueline Moreau**

- Signale qu'une petite fille a fait une chute dimanche dernier au Markt à cause des pavés déchaussés et demande quand il sera procédé à la réfection de la place du marché.

Le bourgmestre répond que le Service Technique est en train de préparer la réfection du Markt. Ce sont surtout les voitures qui sont responsables du déchaussement des pavés. La réfection sera réalisée en vrais pavés.

- Fait remarquer que depuis les travaux dans la rue du Presbytère, les parents des enfants de l'école Sint-Jozef se garent sur le parking du Delhaize. Les enfants traversent à cet endroit et non sur le passage pour piétons, ce qui est dangereux. Elle demande si la commune ne pourrait pas organiser une surveillance. Le bourgmestre répond que la situation de circulation a été abordée avec le groupe scolaire. L'arrêt et le stationnement sont notamment interdits dans l'avenue De Raedemaeker, entre l'école St-Jozef et la Chaussée de Merchtem (côté SKC), et une interdiction de stationnement s'applique au Kaasmarkt, entre la rue du Presbytère et le sentier menant à l'avenue De Raedemaeker. La surveillance doit également être assurée par les enseignants et les accompagnateurs. La commune attirera néanmoins une nouvelle fois l'attention de l'école sur cette situation dangereuse.

#### **Koen Weemaes**



- Demande pourquoi il sera procédé à la réfection de la place du marché avec des vrais pavés et non avec un revêtement perméable.

Le bourgmestre répond que nous devons tenir compte du budget qui a été prévu pour ces travaux. L'échevin Carpriaux ajoute que seuls les tronçons autour du marché seront renouvelés dans un premier temps.

- Signale la présence au début du Zijp d'une haie trop haute qui rend les cyclistes moins visibles. Le bourgmestre répond que ce problème peut être notifié au Service Environnement ou sur le site Internet de la commune.

- Trouve que le prix des travaux de voirie augmente nettement au cours de l'année précédant les élections et demande pourquoi certains travaux sont réalisés cette année-là. Le bourgmestre répond qu'il faut pour les travaux de voirie tenir compte des adjudications, des attributions, des subventions, etc., de sorte que la date d'exécution échappe parfois au contrôle du maître d'ouvrage.

- Explique qu'à Rhode-Saint-Genèse, les agents de quartier exhortent les habitants à entretenir leur trottoir et à lutter contre les mauvaises herbes. Il demande si cela pourrait se faire à Wemmel aussi. Le bourgmestre répond que les gardiens de la paix font déjà de même à Wemmel.

### **Thierry Mombeek**

Demande si des mesures vont être prises contre la pyrale du buis d'ici la prochaine saison. Le bourgmestre répond que la question a déjà été posée à l'échelon provincial.

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 19/10/2017 à 19h30.

---

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 13/10/2017.

Wemmel, 21/09/2017

Par ordonnance :  
La secrétaire communale  
KATRIEN DE TAEYE

Le président  
RAF DE VISSCHER

